

Exonération partielle de loyer pour Betarra

TAUROMACHIE

Dans le cadre de l'aide aux entreprises touchées par la pandémie et ses restrictions, il était proposé au conseil municipal d'exonérer la société Betarra, qui sous-loue les arènes de Béziers, de la part variable de son loyer (2 % du chiffre d'affaires) pour 2021, première année de son exploitation.

L'écologiste Thierry Antoine refusait cette décision arguant : « *C'est une énième mesure en faveur de la corrida espagnole qui n'arrive plus à se financer, Covid ou pas Covid.* » Il demandait, en outre, la somme que cela constituait. Il proposait de la consacrer plutôt à une sortie de la corrida. Il s'interrogeait enfin sur le fait que Betarra soit assurée pour la perte d'exploitation ou pas.

Emmanuelle Ménard répondait sur ce dernier point, rappelant que la plupart des assureurs n'avaient pas couvert le risque épidémique. Elle

rappelait que Bruno Lemaire avait été interpellé à l'Assemblée nationale pour demander une aide financière aux assureurs.

Robert Ménard, lui, précisait qu'il s'agissait de 20 000 € et, comme à son habitude, qu'il était « *fondamentalement attaché à ce qu'est cette ville. Je n'ai pas de goût personnel pour la corrida, mais j'assume en tant que maire l'histoire de ma ville.* »

L'exonération a été votée avec deux contre. Une décision regrettée par Sophie Maffre-Baugé, présidente du Comité de liaison biterrois pour l'abolition de la corrida (Colbac), présente dans le public. « *C'est un manque à gagner de 20 000 € pour les Biterrois. D'autant plus étonnant que cette aide est apportée sans savoir si Betarra a réalisé un gain ou une perte cette année puisque les comptes ne sont pas clôturés. C'est du copinage.* »